

Le Mag' de Saillans



Place Maurice Faure
26340 Saillans
☎ 04 75 21 51 52
✉ accueil@mairiedesaillans26.fr

www.mairiedesaillans26.fr
www.facebook.com/SaillansBiovallee
www.instagram.com/communesaillans26
www.panneaupocket.com



en

biovallée®

Lettre d'information municipale - N°18 / Février 2026



L'édito du maire

J'ai décidé de ne pas me présenter aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026. Afin de ne pas influencer la campagne électorale, de préserver la liberté de chacun dans son vote et de garantir une élection respectueuse de la démocratie pour notre commune, je ne soutiens aucune des listes candidates.

À chaque fin de mandat, il y a des réalisations en cours, plus ou moins avancées, qui seront à poursuivre, à modifier, à mettre en avant ou à abandonner par l'équipe municipale suivante. Les besoins pour le village et son bassin de vie sont nombreux et importants. Je ne donnerai aucun conseil, les prochains élus sauront prioriser, arbitrer et faire des choix pour l'intérêt du village et pour le bien de tous.

Je remercie chaleureusement les équipes municipales et les habitants pour la confiance partagée et les réalisations accomplies ensemble depuis 2020.

Je suis convaincu que Saillans saura poursuivre son développement, activement mais sereinement.

Je terminerai en citant Sénèque : "il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va".

François Brocard

Bilan financier 2020-2026 : gestion maîtrisée, investissements ambitieux et marges de manœuvre pour l'avenir

➤ 5 001 237 € HT d'investissements

Les plus gros projets par ordre de montants d'investissements : la restauration de l'église Saint-Géraud, la réhabilitation du centre ancien, le parc des Chapelains avec la création de l'aire de camping-car, la réparation des toitures à la suite des dégâts de l'épisode de grêle du 13 juillet 2023, la rénovation de la salle des Maîtres de l'école Diane Lometto, le PUP de Montmartel avec la création d'un réseau d'eaux pluviales chemin de Saint-Jean et une participation aux frais de confection du réseau électrique, la participation à l'aménagement de la gare...

➤ 2 147 700 € de subventions

Obtenues par les différents financeurs institutionnels : État, Département de la Drôme, Région AURA, association PRESAGE pour l'église..., soit une moyenne de 42,94 % du montant des travaux d'investissement, avec un reste à venir en 2026 de 792 302 €.

➤ 193 011 € de Capacité d'Autofinancement Nette (CAF Nette) en moyenne annuelle

Ayant permis les investissements sans recours à l'emprunt sur la période.

➤ 277 744 € de dette restante au 31/12/2025

Représentant 11 mois de capacité de désendettement (dette/CAF brute 2025).

➤ 498 725 € de désendettement

En capital et intérêts sur la période.

➤ 1 713 169 € de trésorerie en moyenne annuelle

"Compte en banque" sur la période.

En conclusion : une gestion maîtrisée et raisonnable, tout en ayant réalisé une politique d'investissement ambitieuse pour Saillans, qui a changé le village, et qui laisse à la future mandature 2026/2032 des marges de manœuvre financière importantes.

Passerelle sur la RD 93 : un projet structurant estimé à 1,8 million d'euros

L'avant-projet de création d'une passerelle sur la RD 93 présenté lors d'une réunion publique, le 02 décembre 2025 à la salle des fêtes, a attiré un public nombreux.

L'objectif : sécuriser la traversée de la route départementale, le passage piéton au niveau de la gare, étant jugé dangereux sur cet axe au trafic dense et où les vitesses dépassent fréquemment la limite autorisée. De nombreuses personnes l'empruntent pourtant : habitants des quartiers sud, scolaires, randonneurs, voyageurs en train et en bus, usagers du tiers-lieux La Locomotive, etc.

Face aux contraintes techniques qui empêchent l'aménagement du passage piéton actuel pour le sécuriser davantage, le projet prévoit :

- une passerelle enjambant la RD 93 accessible aux piétons, vélos et personnes à mobilité réduite ;
- le réaménagement de l'entrée sud du village (Point I) ;
- l'aménagement du parking de la gare avec environ 50 places, dont certaines sous ombrières photovoltaïques.

Le coût prévisionnel est estimé à 1 792 000 € pour l'ensemble des travaux (1 022 000 € pour la passerelle, l'escalier et la rampe PMR + 425 000 € pour les ombrières photovoltaïques + 345 000 € pour l'aménagement du parking de la gare et du Point I).

Le permis de construire sera déposé avant la fin de la mandature actuelle. Des visuels du projets sont consultables sur le site de la mairie.



Annick Gramond-Poncet : 40 ans au service des tout-petits



Mercredi 17 décembre, dans la salle du conseil municipal, Annick Gramond-Poncet a reçu des mains du maire, François Brocard, la médaille du travail "Grand Or" pour ses 40 années de service en tant qu'ATSEM à l'école maternelle Diane Lometto.

Native de Saillans, née Martin, Annick a développé très tôt sa vocation pour la petite enfance, inspirée par sa maman qui gardait des enfants à domicile. Diplômée d'un CAP petite enfance obtenu au lycée François-Jean Armorin à Crest, elle est recrutée à 18 ans par la directrice de l'époque, Annette Gueydan. Elle effectue sa première rentrée en septembre 1984, au poste qu'elle occupe toujours aujourd'hui.

Depuis quatre décennies, Annick a accompagné plusieurs générations d'enfants avec patience, dévouement et professionnalisme. Elle a veillé à leur épanouissement quotidien, géré les activités pédagogiques et soutenu les équipes enseignantes.

Après avoir déjà promu Annick au grade d'agent de maîtrise pour son parcours exemplaire, le conseil municipal a souhaité compléter cette reconnaissance par l'attribution, à titre honorifique, de cette médaille.

Cantine et périscolaire : ça continue en 2026



Le SIVU Les Enfants du Solaire, 10 ans après sa création, a atteint ses limites financières. Syndicat sans fiscalité, ses recettes sont limitées mais les dépenses, elles, ne le sont malheureusement pas. La dissolution, au 31 décembre 2025, a été décidée à l'unanimité des élus membres du syndicat.

Mais rassurez-vous, la continuité du service public est maintenant assurée par la commune de Saillans.

Pas de rupture, tous les enfants de 3 à 11 ans peuvent continuer à manger à la cantine et à se détendre au périscolaire sous la surveillance de l'équipe d'animatrices toujours fidèles au poste. Nena Blondet, Marylaine Breton, Muriel Coursange, Marie Rousseau et Virginie Viougeas ont en effet intégré les effectifs de la mairie, tout comme Chantal Mottet, aide cuisinière à la cantine, et Sylvie Roux, directrice des services. (cf. photo)

Pas de stress pour les parents, les réservations se font de la même façon et leur interlocutrice privilégiée reste la directrice. Le dialogue entre parents et la collectivité pour une amélioration fluide et pérenne reste sur le même principe d'échange via les délégués.

Le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme s'est installé dans ses nouveaux locaux



Le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD) - basé depuis sa création, en 2007 à Saillans (dans l'ancienne perception jusqu'en 2012, puis dans le logement au dessus de La Poste) - a déménagé en septembre 2025 au 1770 avenue Georges Coupois, dans le bâtiment réhabilité de l'ancien Ehpad.

L'inauguration de ses nouveaux locaux a eu lieu le 21 novembre (photo).

Le Syndicat marque ainsi sa volonté de moderniser son fonctionnement et de renforcer son rôle d'acteur clé du territoire dans la gestion de l'eau et de la rivière Drôme.

En plus d'offrir de meilleures conditions de travail aux agents, ces nouveaux locaux, conçus pour accueillir un grand nombre de personnes, incarnent la volonté de voir émerger une gestion durable et partagée de l'eau, fondée sur le faire ensemble entre tous les acteurs concernés.

Dans le rétro...

Végétalisation des ruelles



Après les ruelles du sud de la Grande Rue en 2024, la végétalisation des ruelles renovées du nord de la Grande Rue a été réalisée mi-novembre 2025.

1 874 végétaux de 49 espèces différentes, toutes adaptées aux conditions des ruelles et au climat local, ont été mis en terre dans les fosses de plantation en pied de façade des maisons. Des habitants ainsi que des écoliers ont participé à cette opération conduite par le paysagiste Samuel Bonnefoi. Les agents des services techniques et des élus ont aussi apporté leur aide. L'ensemble des végétaux et le matériel nécessaire ont été fournis par la commune.

Réaménagement du parking de Tourtoiron



Des travaux d'aménagement du parking de Tourtoiron ont été réalisés fin 2025 pour améliorer les conditions de stationnement et rendre le site plus attractif. La partie sud est dédiée exclusivement au parking et la partie nord partagée entre le parking et la Pétanque Saillansonne, si besoin. Le but est de créer des zones de stationnement en périphérie proche du village afin de diminuer la pression du stationnement automobile dans le centre-bourg.

Coût total de ce chantier réalisé par l'entreprise Liotard : 38 000 € TTC (incluant le démontage des équipements de l'ancienne aire de camping-car).

Pérennisation des chicanes sur l'avenue Georges Coupois



Les chicanes provisoires installées en janvier 2024 sur l'avenue Georges Coupois ayant permis de faire diminuer la vitesse de circulation des véhicules, il a été décidé de les pérenniser en les construisant en béton.

Ces travaux ont été effectués en décembre 2025 par l'entreprise Bouvat, pour un coût d'environ 14 700 € HT.

Une réfection et un aménagement de cette voirie communale reste à faire sur toute sa longueur, depuis le rond-point du Collet jusqu'au pont du Rieussec, afin d'améliorer sa sécurité pour les déplacements doux, piétons et vélos.

Création d'un cheminement piétonnier le long de la RD 93



Des travaux ont été réalisés en novembre 2025 le long de la RD 93 afin de sécuriser la circulation des piétons entre le chemin des Genêts, quartier de la Tuilière et le chemin d'accès à la gare, ainsi qu'au passage piéton de la route départementale.

Ces travaux, décidés par la commune à la demande des riverains et effectués par l'entreprise Liotard, ont consisté à créer sur 150 mètres en bordure sud de la route départementale un cheminement piétonnier protégé par un muret drômois.

Le montant de l'opération s'élève à près de 55 000 € HT, financés par la commune et subventionnés par le Département de la Drôme.

Prudence sur les sentiers face au Patou



De plus en plus de personnes empruntent les sentiers de randonnée, qui traversent parfois des zones de pâturage.

Depuis le retour du loup, la protection des troupeaux est devenue essentielle. Le chien de protection, appelé Patou, est aujourd'hui la mesure la plus efficace, associée au regroupement des animaux dans des parcs.

Élevé au sein du troupeau, le chien de protection en fait partie intégrante. Il en respecte les règles et les rythmes et protège moutons et chèvres par instinct. Son rôle est avant tout dissuasif : sa grande taille et ses aboiements puissants permettent d'éloigner les intrus. Lorsqu'il agit pour protéger le troupeau, il n'est pas considéré comme en divagation.

La présence de personnes, de vélos ou de chiens peut perturber les animaux et mettre le chien en alerte. Il peut alors s'approcher pour identifier l'intrus, parfois en aboyant.

Les promeneurs doivent adopter un comportement prudent : contourner largement les troupeaux, rester calmes et passifs, tenir leur chien en laisse sans le porter, garder les bâtons de marche vers le bas et descendre du vélo si nécessaire. Il est recommandé de s'arrêter afin de laisser le Patou procéder à l'identification.

Enfin, il faut savoir que toute interaction avec les animaux (nourrir, caresser, photographier...) peut être perçue comme une menace par les chiens de protection, même si elle semble inoffensive.

L'École du chat libre du Diois prend soin des chats errants



L'École du chat libre du Diois est une association loi 1901, créée en 2003 et reconnue d'intérêt général. En partenariat avec les communes du secteur du Diois - dont celle de Saillans - elle agit pour la stérilisation et l'identification des chats errants, permettant aux municipalités de remplir leurs obligations légales (Art. L211 du Code rural) tout en bénéficiant de tarifs vétérinaires préférentiels.

L'association rend bénévolement un service d'utilité publique, en répondant aux sollicitations des habitants ainsi qu'en intervenant régulièrement à la demande des services municipaux : capture, soins, accompagnement vétérinaire, aide au placement et à l'adoption.

La stérilisation est un acte de protection essentiel contre les abandons et la maltraitance : en 4 ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 4 000 chatons. Elle favorise aussi une vie plus sereine en foyer (fin du marquage urinaire, miaulements excessifs), réduit l'errance, limite la chasse... Elle peut être pratiquée dès 4 à 5 mois, sans effets secondaires notables. La stérilisation précoce permet d'éviter les "portées surprises", cause fréquente d'abandon.

Contact à Saillans : Natasha Krenbol / chatlibre@orange.fr

Medhy, premier bénéficiaire de la bourse au permis



La commune propose une bourse au permis de conduire pour les jeunes de 15 à 25 ans. Selon le quotient familial, chacun peut bénéficier entre 200 et 400 € d'aide, versée directement à l'auto-école partenaire.

Pour en profiter, il faut résider à Saillans, avoir déjà obtenu le code, déposer un dossier complet et s'engager à réaliser 20 h de bénévolat dans une association locale ou à la mairie. Le premier bénéficiaire de cette bourse est Medhy Boukhechem, 16 ans, élève en bac pro métiers de l'électricité au lycée Saint-Louis de Crest. Il a effectué ses heures de bénévolat aux services techniques de la commune.

En bref !

Règlement des deux cimetières



La création de la commune nouvelle avec le regroupement de Saillans et de Véronne, nécessitait d'harmoniser les règlements des deux cimetières, celui du chemin de Trélaville et celui de la route de l'Église, afin de garantir l'équité de tous les administrés.

Lors de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2025, les deux règlements ont été adoptés. Ils sont en miroir, avec la même architecture et les mêmes articles. Mais celui de Véronne insiste sur le respect du caractère campagnard du cimetière, avec notamment la prescription que seules les inhumations en pleine terre, sans pierre tombale, sont possibles, afin de respecter l'esprit et le paysage de ce cimetière rural.

Les tarifs des concessions ont aussi été unifiés, en appliquant ceux en vigueur à Saillans depuis 2022 : pour des concessions trentennaires ils sont de 84 € le m² pour un emplacement sur un terrain et de 430 € pour une case dans un columbarium.

Déplacement d'un défibrillateur



Le défibrillateur automatisé externe (DAE), situé au carrefour du Fossé, a été transféré place de la République, à gauche de la porte d'entrée du bâtiment abritant la

salle polyvalente. Cela afin de mieux couvrir l'ensemble du village, un DAE devant, en principe, être accessible à moins de 200 mètres ou à 2 minutes de marche rapide de l'endroit où il est nécessaire. Pour rappel, la commune dispose de deux autres appareils du même type et utilisables par tous. L'un est situé devant la maison médicale, place Maurice Faure, l'autre chemin des Samarins, à proximité de l'embranchement avec l'impasse Charles-Baudoin.

Incivilités : appel à un sursaut citoyen



La commune a subi quelques incivilités ces derniers mois : pneus crevés, tags, salissures et dégradations dans des toilettes publiques, construction d'un "totem" place Maurice Faure (photo), détérioration de l'exposition sur la façade extérieure de l'église...

Le plus consternant est l'intrusion dans l'église la nuit du 25 au 26 décembre 2025, avec des profanations et quelques dégâts matériels. Une plainte a été déposée à la gendarmerie pour la suite à donner.

Nous invitons les auteurs de ces méfaits à un sursaut citoyen et espérons qu'il ne s'agit que "d'incivilités de désœuvrement", sans intention profonde de nuire à la bonne entente et au respect mutuel de l'environnement partagé de notre beau village.

Le chiffre du trimestre : 1492

C'est le chiffre officiel de la population totale de la commune de Saillans au 01/01/2026.

La population municipale (personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune) étant de 1 460 habitants.

Une fresque de Coliombe sur les murs de l'abri jeunes



Après avoir déjà signé deux œuvres pour la commune - l'une sur le transformateur de la Magnanerie en 2022 et l'autre sur l'abribus du Collet en 2023 - l'artiste peintre et graffeur Coliombe a réalisé une nouvelle fresque sur

les murs de l'abri jeunes du parc des Chapelains. Elle représente le portrait d'un ou d'une adolescente, casque audio sur les oreilles, le visage posé contre un tronc d'arbre dans le creux duquel apparaît un hibou.

L'artiste explique avoir souhaité rassembler dans une seule peinture tout ce qui caractérise l'adolescence : le contraste souvent très brut entre la délicatesse, la vulnérabilité et l'innocence de l'enfance, et une dimension plus instinctive et sauvage où les émotions sont intensifiées. Le tout dans une ambiance à la fois féerique, énigmatique et rassurante, portée par la présence du hibou.

L'abri du besoin rénové



L'Abri du besoin a ouvert ses portes en 2014, dans les locaux de l'ancienne station-service, à l'entrée est du village. Cet espace autogéré dédié principalement à l'échange de vêtements, est devenu un lieu incontournable de l'économie circulaire.

Après plus de dix ans d'activité, une rénovation s'imposait. Une quinzaine de bénévoles de La Recyclerie saillançonne se sont mobilisés pour mener à bien ce chantier. Une 1^{ère} phase de travaux a été réalisée en décembre 2025 : suppression de cloisons intérieures, récupération de l'ancien espace sanitaire pour agrandir la surface et optimiser la lumière naturelle, création d'une deuxième entrée, plafonds refaits, murs lissés et repeints, installation de nouvelles étagères. Une 2^{nde} phase, concernant la réfection et peinture des murs et menuiseries extérieures, sera réalisée prochainement.

Propriétaire du bâtiment, la commune a financé l'achat du matériel nécessaire.

Reste à espérer que cette rénovation incitera les utilisateurs à faire preuve de plus de civilité et de respect pour cet endroit et permettra de mettre fin aux dépôts sauvages.

Les fissures apparues sur les maisons en 2025 sont à signaler en mairie

Les sols argileux sont sensibles aux variations de la quantité d'eau présente dans les sols avec des périodes de gonflements (période humide) et de contractions (période de sécheresse). Ce phénomène induit des déformations de la surface des sols avec pour conséquence l'apparition de fissures sur les bâtiments. La commune est concernée par ce phénomène, qui peut être considéré comme une catastrophe naturelle. Les personnes ayant constaté l'apparition de fissures sur leur maison sont invitées à signaler en mairie, par courrier ou mail, qu'ils ont subi en 2025 des dommages liés à la sécheresse-réhydratation des sols. Ce signalement doit indiquer les dates d'apparition et d'évolution du phénomène, et être accompagné de photos et de la liste des dégâts. Le nombre de dossiers est un facteur déterminant de l'instruction, par les services de l'État, de la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

État-civil de novembre 2025 à janvier 2026

Décès

✝ Liliane CASANOVA, née GRANGE - 85 ans (17 novembre)
 Jacqueline GRANON, née GAU - 93 ans (07 décembre)
 Karine NIVON - 57 ans (05 janvier)
 Raymonde FAVIER, née GRAS - 94 ans (15 janvier)

Mariage

Marine CNIGNIET
 et Édouard MARGUET (17 janvier)

Naissance

Lola PERRICHOT (16 janvier)

À venir...



Les élections municipales

se tiendront les 15 mars (1^{er} tour) et 22 mars (2nd tour).

Il n'y aura qu'un seul bureau de vote pour la commune nouvelle, à la salle polyvalente, les listes électorales de Saillans et Véronne ayant fusionné.

Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 26 février.

Les panneaux électoraux seront installés à l'ouverture de la campagne officielle, le 2 mars.

L'élection est acquise au premier tour si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Seules les listes ayant recueilli au moins 10 % du total des suffrages exprimés peuvent se maintenir au second tour. Elles peuvent être modifiées dans leur composition pour comprendre des candidats ayant figuré au premier tour sur d'autres listes qui ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. En cas de fusion de listes, l'ordre de présentation des candidats peut être modifié mais la stricte alternance femmes/hommes doit être respectée.

Les conseillers communautaires de la CCCPS sont élus lors du même scrutin par désignation sur le bulletin de vote.

Un circuit de découverte des arceaux, voutes et passerelles du village

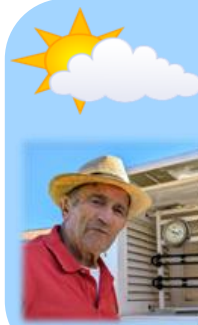


Dans le cadre du Comité Consultatif Patrimoine, un important travail de recensement et de mise en valeur du patrimoine architectural du centre ancien de Saillans a été mené autour des arceaux, voutes et passerelles, témoins du riche passé médiéval du village. Ce travail a permis d'identifier plus de 50 éléments, sur 29 lieux situés dans l'ensemble des anciens quartiers fortifiés.

À partir de cet inventaire, un circuit thématique de découverte a été conçu. Un dépliant-guide sera prochainement disponible à l'Office de Tourisme.

Ce circuit de découverte des arceaux, passerelles et passages voûtés de Saillans est actuellement présenté sous la forme d'une exposition de panneaux installés sur la placette du Fossé.

Les Quatre-Temps d'hiver



Les 17, 19, 20 et 23 décembre 2025, jours des Quatre-Temps, ont donné la tendance météorologique probable pour cet hiver. Selon Maurice Allard, le spécialiste saillançon de cette méthode de prévision ancestrale : "Avec une prédominance de vent de nord, l'hiver saillançon devrait être froid et humide. Les gelées matinales seront accompagnées de nombreuses grisaillies, parfois longues à se dissiper. Une période glaciale n'est pas exclue. Les précipitations devraient rester dans les normales saisonnières, apportant de la neige sur les sommets et parfois jusqu'en plaine."